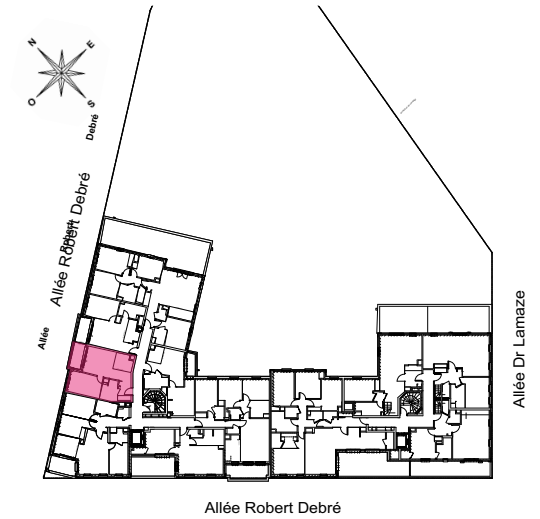
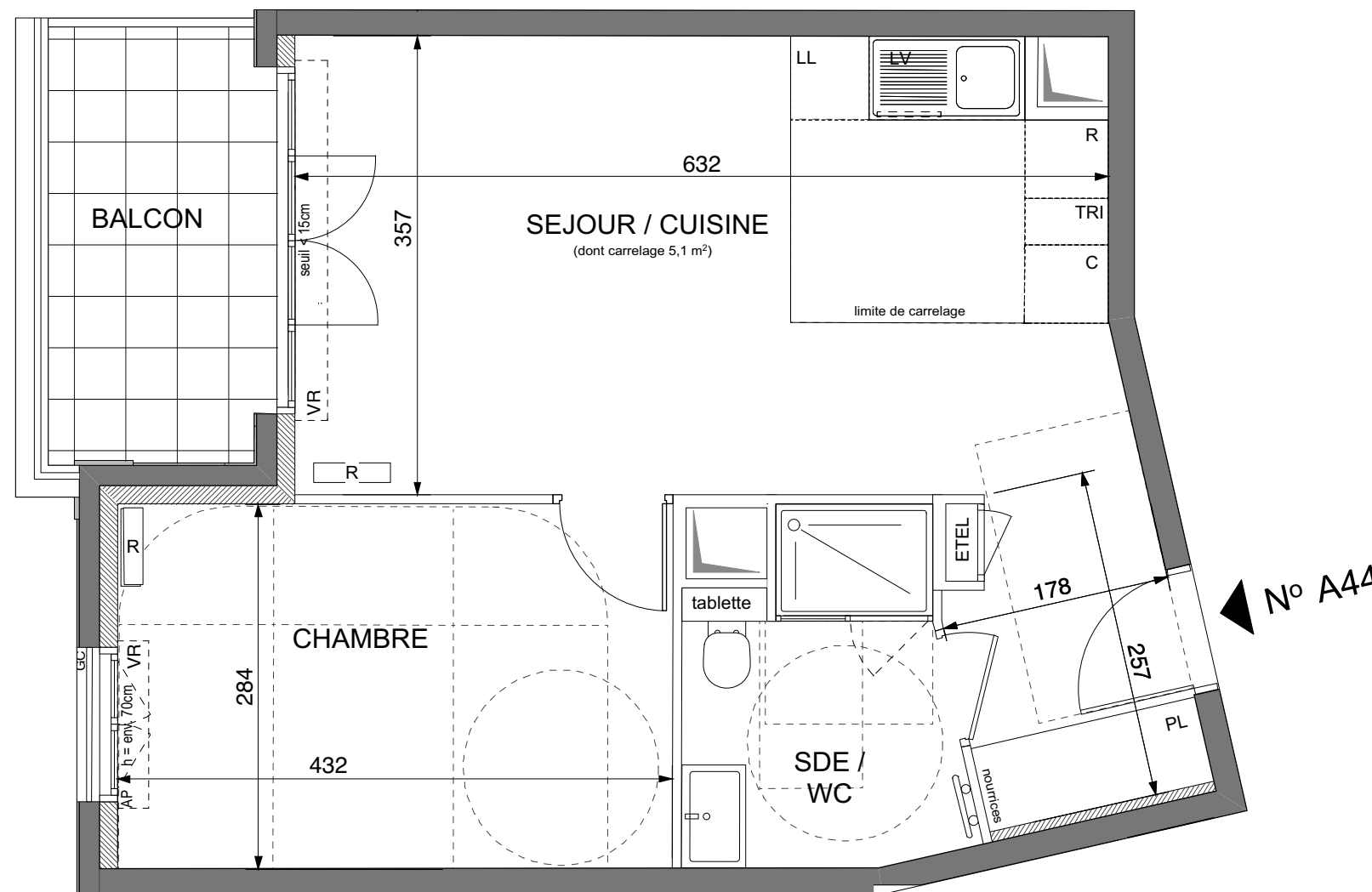




Hall A

APPARTEMENT DE 2 PIECES
n° A44 au 4ème étage

SEJOUR / CUISINE	26,40 m2
dont 5,1 m² de carrelage	
CHAMBRE	12,25 m2
SALLE D'EAU / WC	5,20 m2
SURFACE TOTALE HABITABLE	43,85 m2
BALCON	5,40 m2
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES	49,25 m2



LEGENDE

AP	allège pleine		sèche serviette
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite / faux plafond	LL	lave linge
ETEL	esp tech elec du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri selectif
---	emprise étage supérieur	LC	linéaire complémentaire
	radiateur		
	fenêtre		fenêtre fixe
			porte fenêtre

Ind notaire acc - Oct 2025

Echelle : 



MARC FARCY ARCHITECTE

Correspondant à la réglementation, ce plan est

~~PMR~~

EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.